



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

COMMUNICATIONS DES REMARQUES DES MEMBRES PARTICIPANTS AU CADU MANUEL DES ESPACES
PUBLICS INTÉGRÉE AU PV 718 SUITE À L'ANALYSE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

BXL60132 Manuel des Espaces publics
Suite au premier envoi des textes pour les livret *'Introduction, Filtres, Vision, Typologies existantes'*, les remarques suivantes ont été formulées par les membres rapporteurs et ont été communiquées par e-mail le 14/12/2023 aux membres du comité d'accompagnement.

Livret Filtres

- Correction : p. 115 il est écrit "patrimoine environnement". Il s'agit plutôt vraisemblablement de la formulation "patrimoine environnant".
- Cartes : p. 115. *"ensembles et rues néoclassiques"* : il semble que la carte n'a pas encore été réalisée à l'échelle de la région tout entière. D'ailleurs, il faudrait étendre aussi à la voirie historique du 20e siècle (au moins de la première moitié du 20e siècle). Cela nécessiterait une très large recherche pour déterminer précisément la voirie historique, au-delà des simples axes structurants, sites classés, ZICHEE. Il faudrait indiquer que pour cette couche, la carte n'est pas exhaustive. (le risque étant que l'on déduise que dans tous les espaces non repris sur cette couche, il est possible d'appliquer un principe de table-rase, sans se poser les questions d'ordre patrimonial)
- P. 115. Le point *"Patrimoine emblématique et biens classés : les espaces publics en abord d'un patrimoine bâti/non bâti"*. La CRMS souligne qu'il s'agit là d'une très bonne formulation, car cela ne limite donc pas aux seules zones de protection (on sait qu'un certain nombre de biens remarquables classés avant 1993 n'ont pas de ZP). Donc il s'agit bien de tout espace aux abords d'un patrimoine, qu'il y ait une ZP ou non. Comment faire dès lors si des personnes se limitent à la consultation de la carte pour voir s'ils doivent tenir compte du patrimoine ? En l'état actuel, il faudrait que toute recherche via carte indique qu'avant toute intervention, outre les données cartographiques, il est nécessaire de vérifier l'existence ou non de biens classés aux abords (et dans ce cas, inviter à se reporter à la fiche patrimoniale).

Livret Vision

- Dans la liste des principes, on dirait que ceux-ci ne sont indiqués que dans la partie *"axes patrimoniaux structurants"*, or cela s'applique plus largement à tout espace patrimonial. La carte des *"axes patrimoniaux structurants"* ne reprend qu'une partie de la carte *"éléments et ensembles patrimoniaux"* qui, elle-même (cf. remarque plus haut) ne reprend, vu l'état des connaissances, qu'une partie de la voirie historique d'intérêt patrimonial. Ces principes devraient être indiqués ailleurs.
- p.151, la CRMS souhaite que l'élément *"réalisation d'études historiques"* soit mis en 2e point, plutôt que plus bas (les études doivent être réalisées dès le début du processus).
- P. 151 : Il est mis à deux reprises l'expression, pour ces espaces patrimoniaux, de favoriser un réaménagement *"de façade à façade"*. Pour éviter que l'on en déduise qu'il s'agit de la formule de plain-pied, qui ne se prête que difficilement à des espaces patrimoniaux, la CRMS rajoute : *"de façade à façade, tout en tenant compte des formes urbaines et matériaux historiques"*.
- P. 151, Enfin, La CRMS estime que la liste pourrait reprendre trois autres éléments qui sont écrits dans la fiche CRMS sur le patrimoine viaire (consultable en ligne sur son site web) : <https://crms.brussels/sites/default/files/2022-12/CRMS%20-%20Patrimoine%2C%20voirie%20et%20paysage%20urbain.pdf>
 - o "Une opération simple d'entretien et/ou de réaménagement plus 'chirurgical' qu'un remaniement total aura un impact moindre du point de vue du coût environnemental et peut également répondre aux enjeux d'usage, notamment de mobilité douce et apaisée". (p1)
 - o "Formuler une vision en termes d'objectifs plutôt qu'une vision normative" (p3)
 - o "Possible conservation et intégration de l'existant à valeur patrimoniale (végétalisation, formes urbaines, matériaux ...) : durabilité & patrimoine", (p3.)